

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2018

LOI DE PROGRAMMATION 2019-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1396)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1462

présenté par
Mme Avia

ARTICLE 18 BIS

I. – Compléter l’alinéa 2 par les mots :

« , le cas échéant en constatant l’accord des parties sur le montant d’une indemnité d’occupation » ;

II. – En conséquence, supprimer la seconde phrase de l’alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.